

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **25 (1880)**

Heft (21): **Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse**

PDF erstellt am: **18.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 21 (1880.)

Carte du Glacier du Rhône.

Une communication du comité central du Club alpin suisse, datée de Berne, novembre 1880, donne les intéressants renseignements ci-après sur la marche et l'état actuel du levé du glacier du Rhône et sur le projet de contrat à ce sujet avec le Département militaire fédéral, question dont les sections du Club seront nanties cette année encore pour être réglée par une assemblée extraordinaire de délégués.

Pour mieux faire comprendre le point en litige, dit le Comité central, à ceux de ses collègues qui ne connaissent pas les débats antérieurs au sujet du levé du glacier du Rhône, il juge opportun de revenir en peu de mots sur l'origine, l'historique et la brusque cessation de ce travail pour faire paraître sous son vrai jour la formation du nouveau projet.

C'est dans le sein du Club alpin suisse qu'en 1871 et 1873 on fit et acclama la proposition de faire avancer la connaissance générale de nos glaciers et de les soumettre à des observations systématiques. A cet effet, le Comité central se mit en relations avec la Société suisse d'histoire naturelle et avec le Bureau topographique fédéral pour leur demander leur coopération. On convint de charger une commission, dite des glaciers, composée d'hommes connaissant la partie, de prendre les arrangements nécessaires. Après avoir créé le livre des glaciers, cette commission trouva qu'il était fort à désirer qu'on fit le levé d'un de nos glaciers d'une manière exacte et sur une échelle pas trop petite. D'accord avec le Comité central on choisit le glacier du Rhône pour cet effet. Ce fut M. Gosset, ingénieur du Bureau topographique fédéral qui, sous la direction de la commission des glaciers, fut chargé de cette entreprise. Dans l'été de 1874, il commença ses travaux avec énergie et le levé fit des progrès rapides. En décembre 1875, le Département militaire fédéral d'une part, et le Club alpin suisse de l'autre, firent un contrat d'après lequel le Club alpin suisse s'obligeait à payer une somme de 13,500 francs pour les frais accumulés jusqu'à la fin de 1875, ainsi que la moitié des frais pour les travaux à exécuter dès lors annuellement. Mais, bien que ce contrat eût été signé par les deux parties, il ne fut jamais exécuté, attendu que, dans l'intervalle, il s'était élevé quelques différends entre le Comité central et l'ingénieur chargé des travaux. Il serait inutile d'entrer dans le détail des longs et inutiles pourparlers causés par cette affaire ; bornons-nous à dire qu'elle a été réglée définitivement en janvier 1877. M. Gosset a déclaré par écrit qu'il n'accepterait pas la somme de 13,500 fr. offerte par le Comité central, mais qu'il préférerait rester seul propriétaire de ses travaux. Le chef d'alors du Bureau topographique fut aussitôt instruit verbalement et en détail de cet état de choses par le président central. Il va de soi-même que, dans ces conjonctures, le Club alpin suisse n'avait plus à se mêler de l'affaire, ce que le Comité central ne manqua pas de faire connaître à la Société dans l'assemblée de Glaris.

Les années suivantes, M. Gosset s'occupa en effet seul des travaux du levé et en paya presque seul les frais.

Dans le courant de l'hiver passé, certains bruits commencèrent à transpirer. On parlait d'une reprise de ces relations rompues. Les autorités fédérales estimaient qu'un travail scientifique entrepris sous leurs auspices ne devait pas se perdre inutilement, et en même temps la